

**Session extraordinaire du Conseil municipal  
de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines  
tenue le mercredi 13 décembre 2022, à 20h30  
en la salle du Conseil de l'Hôtel de ville**

Sont présents :	Madame la mairesse	Julie Boivin
	Mmes les Conseillères	Isabelle Hardy Véronique Baril
	MM. les Conseillers	Pierre Berthiaume Marc-Olivier Leblanc Keven Renière
	Le directeur général	Alain Cassista
	La greffière	Geneviève Lazure
	La trésorière	Sylvie Poitras
Est absent	M. le Conseiller	Sébastien Lévesque

---

2022-12-13 - 538

***Ouverture de la séance***

La séance est ouverte à 20h31 par Madame Julie Boivin, mairesse de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et Madame Geneviève Lazure agit comme secrétaire.

2022-12-13 - 539

***Adoption de l'ordre du jour***

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que déposé;

ADOPTÉ

2022-12-13 - 540

***Adoption du budget  
Exercice financier 2023***

Madame Julie Boivin, mairesse, présente aux citoyens présents à cette séance extraordinaire, les prévisions budgétaires de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines pour l'exercice financier 2023, lesquelles prévoient des revenus et des dépenses de l'ordre de 27 891 400 \$;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc appuyé Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

**Que** les prévisions budgétaires de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, préparées pour l'exercice financier 2023, soient et sont adoptées telles que présentées;

ADOPTÉ

2022-12-13 - 541

***Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025***

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

**Que** le programme des dépenses en immobilisations de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, se chiffrant à la somme de 63 817 000 \$ pour les années 2023, 2024 et 2025, soit adopté et qu'il soit confiné aux archives de cette Corporation;

ADOPTÉ

2022-12-13

***Période de questions***

2022-12-13 - 542

***Levée de l'assemblée***

Il est résolu à l'unanimité :

**De clôturer** la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentement épuisé.

ADOPTÉ

---

Julie Boivin, mairesse

---

Geneviève Lazure, greffière